



QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?



Si vous ou une tierce personne est en danger lors d'une inondation, prévenez immédiatement les secours par téléphone au 18/112 (non par Twitter, ni Facebook).



Conduite à tenir

Si vous êtes chez vous ou dans une habitation :



- assurez-vous d'avoir coupé le gaz et l'électricité
- placez-vous sur un refuge en hauteur (à l'étage où se trouve la fenêtre la plus haute, terrasse...)
- évitez les déplacements
- ne descendez pas dans les sous-sols, caves ou parkings souterrains
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école ; l'école s'occupe d'eux
- si l'ordre a été donné par les autorités, quittez les lieux au plus vite

Si vous êtes à pied dans la rue :



- si vous êtes à pied, ne traversez jamais une zone inondée, le courant pourrait vous emporter
 - ne vous abritez pas derrière les véhicules
 - gagnez les abris en hauteur (points hauts, fenêtres, pas de porte, toit des abribus...)
- ATTENTION aux objets flottants en déplacement (poubelles...)
- En cas de chute, adoptez la **position de sécurité** : dos au courant, jambes relevées vers les obstacles



Si vous êtes en voiture :

en train de circuler :

ne vous engagez pas sur un passage à gué ou submergé ou au-delà des panneaux «route barrée»



Une voiture flotte dans 30 cm d'eau et n'est plus manœuvrable. Si l'eau monte très vite et que la voiture tombe en panne, abandonnez-la.



bloqué dans votre véhicule :

équipez votre habitacle d'un marteau brise-vitre situé à portée de main (5€); sinon, utilisez un appuie-tête pour briser la vitre en l'insérant entre la vitre et le joint de la portière pour faire levier

- baissez les vitres dès que possible ou brisez-les
- allumez vos feux de croisement ou warning
- détachez votre ceinture
- montez sur le toit de votre voiture
- aidez vos enfants à vous rejoindre
- appelez les secours 18 ou 112

